



COMMUNIQUE



REVALORISATION

Prestation Interministérielle (PIM) de l' aide à la restauration



Dans le cadre de la conférence salariale du 28 juin dernier, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique a annoncé la mise en œuvre de deux mesures concernant la prestation à réglementation commune (PIM) restauration.

2 mesures seront applicables dès le mois de septembre 2022

- Augmentation de la prestation interministérielle (PIM) de 1.29 € à 1.38€
- Revalorisation de l'indice plafond : **IM de 534 au lieu de 480 actuellement**

Nous vous rappelons que le SNPC-FO-Gendarmerie est le seul syndicat à avoir défendu votre pouvoir d'achat notamment dans le cadre des aides à la restauration à l'occasion du Beauvau de la sécurité.

Lettre au ministre de l'Intérieur

Dans certaines régions de gendarmerie la prime d'harmonisation a déjà été mise en place ce qui réduit considérablement le coût du repas journalier.

Tout n'est pas encore finalisé mais le SNPC-FO-Gendarmerie veillera à ce que tous les cercles mixtes soient inclus dans ce dispositif.

Les personnels civils de la gendarmerie sont des agents à part entière du ministère de l'Intérieur et à ce titre ils doivent être traités de façon équitable en manière d'action sociale.

Le SNPC-FO-Gendarmerie toujours à vos côtés !

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/